

ECLAIRAGES : De l'usage des Constitutions

Date de parution: Mardi 28 juin 2005

Auteur: Jacques-Simon Eggly

Il est question de réviser la Constitution genevoise. Tout au moins, un groupe de réflexion se penche-t-il sur la question. Si un consensus politique devait en découler, une assemblée constituante pourrait s'en occuper, comme ce fut le cas dans le canton de Vaud. Pourquoi pas? Mais pourquoi faudrait-il le faire? La Constitution genevoise, dans son essence, est la plus ancienne de Suisse. Son adoption, en 1847, fut décisive. Elle traduisait une révolution radicale, dans un sens démocratique et laïque. Elle plaçait Genève dans les rangs des cantons qui voulaient créer un Etat fédéral. Et, par cet événement, Genève donna à la Diète une majorité qui permit à cette dernière d'exiger la dissolution de la ligue du Sonderbund. En 1848, ce fut l'élaboration de la Constitution fédérale, en neuf mois. Elle a structuré la Suisse moderne.

Depuis, tant la Confédération que les cantons ont procédé à des révisions, à des adjonctions constitutionnelles, au gré de nouvelles exigences quant à l'intervention de l'Etat. Récemment, la Constitution fédérale a bien été l'objet de ce que l'on a appelé formellement une révision totale; mais il s'est agi d'une mise en ordre, d'une clarification des droits, des devoirs, des compétences. Franchement pas de quoi exciter juristes et politologues; encore moins la population. Le plus frappant, sans doute, a été l'octroi de droits politiques aux étrangers, de par des révisions constitutionnelles dans les cantons romands. En termes de substance politique, c'est probablement la nouvelle péréquation entre la Confédération et les cantons, ainsi qu'entre ces derniers qui doit être retenue.

Nous savons que l'Europe est en crise depuis le rejet du Traité constitutionnel par la France et les Pays-Bas. Un Traité et non pas une Constitution au même sens qu'à l'échelon national. Elle n'en visait pas moins à créer de nouvelles règles institutionnelles pour le fonctionnement de l'UE. Au fond, l'exercice a raté faute d'entente politique sur ce qu'est l'UE et sur ce que l'on veut qu'elle devienne.

La création d'une Constitution, ou sa révision, devient un événement prégnant lorsque de nouvelles conceptions entraînent un nouveau fonctionnement institutionnel. Le plus spectaculaire a lieu en suite d'une crise de régime. La question est de savoir si une véritable entente peut se former, en temps paisibles, pour des changements institutionnels importants qui traduisent une conception vraiment nouvelle sur la manière de conduire la politique, par exemple de son canton. Voudrait-on, à Genève, un chef de gouvernement élu pour quatre ans, qui amène aux adaptations, redimensionnements, rééquilibres financiers dont ce canton aurait tellement besoin? Volonté politique sur un programme et proposition de changer le fonctionnement des pouvoirs doivent aller de pair si l'on veut aboutir à autre chose que du lifting qui masque, sur l'essentiel, une stabulation libre. Tu veux une nouvelle Constitution? Dis-moi pour quel changement politique.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch